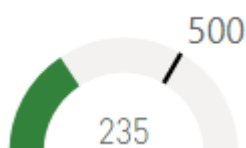




Indicateur de résultat

Nombre de consultations réalisées par les services impliqués dans le dispositif REPROTOXIF par rapport à celui attendu [R41a]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif final de l'action est de réduire les expositions quotidiennes aux polluants ou nuisances de l'environnement des publics les plus vulnérables (femmes enceintes, bébés, jeunes enfants) et les plus fragiles (public en situation de précarité).

Sur le plan opérationnel, 3 axes sont privilégiés :

- Améliorer la connaissance des publics les plus vulnérables et de leur entourage, ainsi que l'information et la formation des professionnels de la santé et de la petite enfance afin qu'ils deviennent des relais légitimes pour la prévention ;
- Diminuer l'exposition au bruit des nouveau-nés en service de réanimation néonatale et de néonatalogie notamment en mettant en œuvre les recommandations issues de l'étude acoustique menée par l'ARS Île-de-France au sein de ces services ;
- Diminuer la plombémie (concentration de plomb dans le sang) des populations particulièrement vulnérables, à savoir les femmes enceintes et les enfants en informant le grand public sur les sources d'exposition, en formant les professionnels de santé et en relançant le dépistage du saturnisme infantile, tenant compte de toutes les sources possibles d'exposition au plomb.

Sous-actions :

1. Prévenir les risques d'exposition environnementale chez les femmes enceintes et les enfants ;
2. Améliorer l'environnement sonore des nouveau-nés prématurés ;
3. Informer le grand public et promouvoir le dépistage du saturnisme infantile.

Pilote : ARS



Pour en savoir plus

Action 4.1 : <https://bit.ly/prse3idf41> ;
ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 1 •

Prévenir les risques d'exposition environnementale chez les femmes enceintes et les enfants



Le programme REPROTOXIF, lancé dès la fin 2017, vise à évaluer les expositions rencontrées en environnement professionnel ou extra-professionnel, chez des couples présentant des troubles de la fertilité ou des pathologies de grossesse. Cette étude associe, au niveau de la région Île-de-France, deux centres pilotes spécialisés dans l'évaluation des expositions environnementales et professionnelles et les troubles de la reproduction : le centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) et l'hôpital Fernand-Widal (CAP-TV). En trente mois d'expérimentation, 245 consultations ont été réalisées. Le CAP-TV a suivi plus particulièrement les problèmes de fertilité des couples, tandis que le CHIC intervenait pour les pathologies en cours de grossesse. L'étude est menée dans le cadre d'un protocole médical rigoureux assurant une expertise scientifique de haut niveau. Le recrutement des patients à suivre est probablement la difficulté majeure car il nécessite de faire connaître le dispositif aux professionnels de santé afin qu'ils orientent les patients répondant aux critères définis.

Le programme REPROTOXIF va faire l'objet d'une évaluation après 30 mois d'expérimentation en 2020 qui va permettre de qualifier le succès, l'intérêt du dispositif et définir, si les résultats sont positifs, les conditions de sa pérennisation.

Parallèlement, le premier appel à projets PRSE 3 mené en 2018 a permis de retenir 6 projets d'associations, d'organismes de formation et de collectivités territoriales dont les objectifs s'inscrivaient dans les ambitions de la sous-action en termes de formation des professionnels de santé et de la petite enfance, afin de prévenir les expositions environnementales des femmes enceintes et des jeunes enfants. Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets ont permis de financer des actions de formation de professionnels de santé de maternité (sages-femmes, cadres de santé, infirmières), des professionnels de la petite enfance (agents des PMI, puéricultrices en crèches, auxiliaires parentaux à domicile). Ces formations apportent des clés aux professionnels de santé pour limiter le recours aux produits polluants pour l'hygiène des locaux ou les soins des nourrissons et jeunes enfants. Elles fournissent souvent également des supports de sensibilisation aux parents, permettant de démultiplier l'information.

Les actions soutenues par l'appel à projets ont permis de toucher différents publics en utilisant un éventail large de modalités d'intervention, offrant un cadre d'expérimentations multiples. Elles peuvent cependant s'avérer difficiles à évaluer. Les évolutions de pratiques professionnelles attendues peuvent s'avérer peu significatives lorsque la formation ne concerne qu'une ou deux personnes d'une structure, qui aura alors des difficultés à convaincre ses collègues et sa hiérarchie à changer leur façon de faire.

Il s'agit désormais d'identifier les actions les plus efficaces et de les intégrer dans un ensemble cohérent d'interventions suivant le même objectif de prévention des expositions environnementales.

L'appel à projets a permis également de participer au financement d'un programme de recherche de l'INSERM (étude CRESPI) portant sur les expositions aux produits ménagers des enfants en crèches (cf. bilan de l'appel à projets).

Ce projet a connu un retard de lancement de près d'un an. Désormais, le projet se déploie selon le nouveau calendrier défini et devrait conduire au recrutement de 100 crèches en Île-de-France participant à l'étude qui se déroulera sur plusieurs années.

PERSPECTIVES :

Selon les résultats de l'évaluation du programme REPROTOXIF, celui-ci pourra faire l'objet d'une pérennisation dans le cadre de la mise en place des Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales.

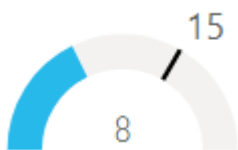
En 2020, un nouvel appel à projets spécifique à l'action 4.1 sera lancé avec l'objectif d'accompagner des établissements souhaitant faire évoluer leurs pratiques pour réduire les expositions environnementales, former des professionnels de santé en formation initiale et continue et des professionnels de la petite enfance, ainsi que développer des actions de sensibilisation des futurs parents. L'appel à projets couvrira l'ensemble des expositions environnementales à l'intérieur des locaux (hôpitaux, crèches, logements), liées aux produits ménagers et aux produits de soin et de toilette, liées à l'alimentation...

DANS LES TEMPS



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre d'établissements dont le service de réanimation néonatale et/ou néonatalogie a fait l'objet d'une action de formation parmi ceux envisagés [S412a]



• SOUS-ACTION 2 •

Améliorer l'environnement sonore des nouveau-nés prématurés



Les services de néonatalogie et de réanimation néonatale des établissements de santé offrent un environnement hautement médicalisé nécessaire pour la prise en charge des nouveau-nés prématurés, qui peut toutefois impacter l'environnement sonore de l'enfant. L'ARS IDF soutient, depuis plusieurs années, un dispositif de suivi des nouveau-nés vulnérables et de dépistage néonatal des troubles de l'audition. Dans ce contexte, l'Agence a conduit une étude expérimentale visant à évaluer l'environnement sonore dans cinq services de réanimation néonatale et de néonatalogie de maternités franciliennes de type III. Le rapport de cette évaluation, complétée de recommandations, a été transmis en mars 2019 à l'ensemble des maternités d'Île-de-France.

Les mesures acoustiques réalisées dans le cadre de cette étude ont mis en évidence des dépassements, pour certains majeurs, des valeurs de référence disponibles (OMS, recommandations américaines...) au niveau des incubateurs et dans les chambres. Ces nuisances sonores peuvent avoir des conséquences sur le développement des nouveau-nés, particulièrement vulnérables. Elles peuvent également conduire à des situations de stress et de souffrance pour les parents et les professionnels de santé.

Face à ces constats, l'ARS IDF s'est engagée dans la mise en œuvre d'actions de formation et de prévention pour améliorer l'environnement sonore de ces services. Elle a notamment conçu deux supports de communication qui ont été diffusés en septembre 2019 dans les 59 maternités de type II et III de la région :

- Une affiche qui a vocation à être apposée dans les services de néonatalogie et qui vise à sensibiliser l'ensemble des personnes fréquentant ces unités (parents, professionnels de santé, autres personnels...). Elle a été diffusée dans les 58 maternités de type II et III d'Île-de-France en 2 exemplaires « grand format » et en version électronique.
- Une plaquette à destination des personnels de l'établissement pour proposer des leviers d'actions de réduction des nuisances à différents niveaux (personnel, fonctionnement, équipements...). Ce support est remis à chacun des professionnels travaillant ou intervenant dans les services de néonatalogie et de réanimation néonatale. Au total, 2810 dépliants ont été distribués. Chaque professionnel possédera son dépliant et pourra s'y référer. Au-delà des formats papier, une version électronique est également adressée aux établissements.

Pour aller plus loin, un module de formation d'une journée est proposé depuis début 2019 aux établissements de santé permettant de renforcer les connaissances du personnel hospitalier à partir des enseignements de l'étude de l'ARS, des préconisations du Centre National du Bruit (CNB), notamment dans son avis du 10 décembre 2014 et des connaissances médicales. La formation, assurée par le Centre d'information sur le bruit (CidB), aborde des notions d'acoustique et de physique du son, les effets du bruit sur la santé, particulièrement pour les prématurés, la réglementation et les travaux nationaux. Un atelier participatif sur les mesures potentielles de réduction de ces nuisances complète ce programme et amène les participants à proposer des solutions envisageables à leur situation concernant l'aménagement et les matériaux, les équipements et l'organisation, ainsi que le

fonctionnement du service. Ses formations sont dispensées au sein même des établissements pour le personnel hospitalier concerné (médecins, sages-femmes, infirmières, puéricultrices, aides-soignants... mais aussi le personnel des directions travaux/achats, ergonomes, ingénieurs biomédicaux... intervenant sur l'organisation du service de néonatalogie). Cette formation est destinée en priorité aux quinze maternités de type III franciliennes.

Pour 2019, la formation a été programmée dans huit établissements répartis dans 6 départements. En raison des grèves dans les transports de l'hiver 2019-2020, trois formations ont été reportées début 2020.



18^e ÉDITION DÉCIBEL D'OR

Les premiers retours des établissements ayant suivi la formation sont positifs et permettent de faire évoluer le format de la journée pour mieux prendre en compte les besoins des professionnels.

Enfin, l'ARS a proposé, à titre expérimental, une action d'accompagnement d'un de ces établissements, actuellement en restructuration de son service de réanimation néonatale et néonatalogie pour lui permettre, grâce à l'intervention en phase projet d'un expert acousticien, de faire les choix les plus pertinents pour limiter l'exposition des nouveau-nés à des niveaux sonores élevés.

L'ARS a reçu le Décibel d'Or en 2019, récompensant ainsi cette action de prévention des risques auditifs pour les nouveau-nés dans les services de néonatalogie dans toutes ses dimensions (étude acoustique, documents de sensibilisation et de communication, formation).

Créé par le CNB, le concours du Décibel d'Or consacre les industriels, élus, enseignants, concepteurs, représentants d'associations, chercheurs, Français et Européens, ayant fait preuve de réalisations significatives, innovantes ou remarquables dans le domaine de l'amélioration de l'environnement sonore.

PERSPECTIVES :

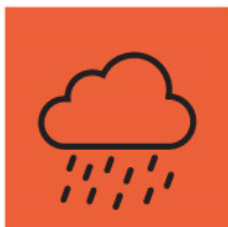
Les formations des établissements de santé se poursuivent en 2020, avec le projet de développer un module complémentaire en e-learning pour sensibiliser un plus grand nombre de professionnels des établissements de santé et les nouveaux arrivants.



Pour en savoir plus

Néonatalité, étude de l'environnement sonore dans des maternités d'Île-de-France : <https://bit.ly/prse3idf41a> ; Décibels d'Or, l'ARS lauréate pour la réduction des nuisances sonores dans les services de néonatalité : <https://bit.ly/prse3idf41b> ; Décibel d'Or, palmarès 2019, ARS IDF : <https://bit.ly/prse3idf41c>

RETARD



• SOUS-ACTION 3 • Informer le grand public et promouvoir le dépistage du saturnisme infantile



Cette sous-action n'a pas pu être lancée comme prévu dès 2018.

En 2019, l'actualité a été marquée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris le 15 avril. Cet événement a mobilisé pendant plusieurs mois les services de la Ville de Paris, le laboratoire central de la Préfecture de Police et l'ARS pour documenter l'exposition environnementale des enfants dans les lieux qu'ils fréquentent, exposés aux dépôts de particules de plomb transportées par le panache de fumée.

Des actions de dépistage des enfants ont été organisées dans les arrondissements concernés par les dépôts de plomb. La sensibilisation des médecins menée parallèlement a mis en évidence un besoin de renforcer la connaissance du corps médical sur les différentes sources d'exposition environnementale du plomb et sur les actions de diagnostic et de suivi des enfants dépistés.

Le Centre antipoison a donc été mandaté dans le cadre du PRSE 3 en novembre 2019 pour préparer un projet de module de formation destiné aux médecins, reconnu programme de développement professionnel continu (DPC). Le module, en e-learning, devrait être testé en 2020.

PERSPECTIVES :

La formation en ligne sera finalisée par le Centre antipoison au cours de l'année 2020 et fera l'objet d'un premier test pour en valider le contenu et le rendre disponible au DPC des médecins.

Par ailleurs, un état des lieux des situations d'exposition environnementale au plomb sera mené pour identifier les populations les plus à risque d'exposition et définir les actions de prévention à mettre en œuvre, auprès de ces populations et des professionnels de santé.



Pour en savoir plus

Suites de l'incendie de Notre-Dame-de-Paris : <https://bit.ly/prse3idf41d>

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G411] Prévenir les risques d'exposition environnementale chez les femmes enceintes et les enfants

- 1. **[RÉALISÉ]** Conventionner avec deux établissements de santé pour l'expérimentation des consultations REPROTOXIF 15 %
- 2. Réaliser le bilan de l'expérimentation REPROTOXIF 15 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Sélectionner des projets dans le cadre du premier appel à projets PRSE 3 portant sur des actions de prévention des expositions environnementales des enfants et de la femme enceinte 20 %
- 4. Réaliser le bilan des projets sélectionnés afin d'identifier les actions les plus efficaces afin de préparer le cahier des charges d'un appel à projets spécifique « prévention des expositions environnementales de la femme enceinte et du jeune enfant » 15 %
- 5. Organiser l'appel à projet « prévention des expositions environnementales de la femme enceinte et du jeune enfant » 20 %
- 6. Évaluer les actions menées dans le cadre de cet appel à projets afin de définir une stratégie de prévention pérenne 15 %

[G412] Améliorer l'environnement sonore des nouveau-nés prématurés

- 1. **[RÉALISÉ]** Élaborer un kit d'information (affiches et plaquettes) destiné aux établissements de santé disposant d'une maternité 25 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Définir un programme de formation destiné aux professionnels des services de réanimation néonatale et/ou néonatalogie 10 %
- 3. Réaliser des sessions de formations 30 %
- 4. Suivre l'aménagement d'un nouveau service de réanimation néonatale 20 %
- 5. Effectuer un retour d'expérience sur les différentes actions 15 %

[G413] Informer le grand public et promouvoir le dépistage du saturnisme infantile

- 1. Identifier les territoires présentant un déficit de dépistage de plombémie..... 10 %
- 2. Élaborer une stratégie d'information et de sensibilisation des prescripteurs en zone à déficit de dépistage 20 %
- 3. Réaliser les actions d'information des prescripteurs..... 20 %
- 4. Lancer une expérimentation sur un territoire déficitaire en dépistage visant à intégrer systématiquement la recherche d'éventuelles expositions au plomb lors d'une consultation de suivi de grossesse 50 %

[R41a] Nombre de consultations réalisées par les services impliqués dans le dispositif REPROTOXIF par rapport à celui attendu. 235 consultations menées jusqu'à fin 2019 (132 au CHIC + 103 au CAPTV).

[S412a] Nombre d'établissements dont le service de réanimation néonatale et/ou néonatalogie a fait l'objet d'une action de formation parmi ceux envisagés. Nombre attendu : 8 pour 2019 et 7 pour les autres années. 3 formations programmées en 2019 ont dû être décalées au 1^{er} trimestre 2020 du fait des grèves dans les transports.